

Mardi 06 Septembre 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 06 septembre deux mille seize (2016), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5 Absent
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19h00), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

184-09-16

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant bibliothèque travaux et en 11.10 lettre de félicitation pour Claude.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 août 2016.
3. Correspondance :
 - 1) Lettre de Monsieur Marc H. Plante : Projet de loi 106.
 - 2) MTMDET : Contribution financière amélioration du réseau routier municipal.
 - 3) MAMROT : Confirmation d'avis public.
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
 - 1) Adoption des dépenses.

- 2) Rapport du DG sur les recettes et dépenses au 06 septembre 2016.
- 3) Achat de terrain 146-1 : Vente par 3 propriétaires.
- 4) Adoption du règlement 255-11-2 code d'éthique et de déontologie du Conseil.
- 5) Adoption du règlement 261-12-1 code d'éthique et de déontologie des employés.
- 6) Persévérance scolaire : certificat honorifique à Madame Alexandra Grimard-Croteau.
- 7) Persévérance scolaire : certificat honorifique à Madame Amélie Lacerte.
- 8) Place aux jeunes MRC de Maskinongé : Demande de partenariat 2016-2017.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 1) Cahier des charges pour camion incendie.
7. TRANSPORT/VOIRIE
 - 1) Travaux Rang Waterloo : Facture de l'ingénieur pour travaux.
8. URBANISME
 - 1.
9. ENVIRONNEMENT
 - 1) Travaux Lac Diane : Facture de l'ingénieur pour travaux.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 - 1)
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
 - 1) Drapeaux : Estimation pour l'achat de mats.
 - 2) Tennis : Demande de participation inter-municipale.
 - 3) Travaux réseau Lac Diane : Recommandation de paiement.
 - 4) Travaux de voirie : Rg Waterloo.
 - 5) Service des incendies : Rapport du directeur sur l'exposition de voitures.
 - 6) Résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant une personne à agir à titre de répondant officiel dans le dossier PSPS et à signer le protocole.
 - 7) Mandat d'un membre du Conseil.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

185-09-16

Approbation du procès-verbal du 08 août 2016

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 08 août 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 08 août 2016 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

186-09-16

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Lettre de Monsieur Marc H. Plante : Projet de loi 106.
- 2) MTMDET : Contribution financière amélioration du réseau routier municipal.
- 3) MAMROT : Confirmation d'avis public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

187-09-16

Adoption des dépenses.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201600386 à 201600441 inclusivement totalisant un montant de 72 784.73\$ et les salaires du mois d'août 16 760.26\$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

188-09-16

Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 1^{er} juillet 2016.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 06 septembre 2016.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

189-09-16

Achat de terrain lot 146-1 : Vente par 3 propriétaires.

Considérant que les propriétaires du lot 146-1 désire vendre à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont le lot 146-1 représentant le tracé d'une rue;

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire se porter acquéreur du présent lot.

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de vente des propriétaires du lot 146-1 représentant le tracé d'une rue située au Lac Diane. D'autre part, le Conseil accepte l'offre de vente au montant de 5 000.00\$ pour le lot 146-1. De plus, le Conseil mandate Me Pierre Brodeur notaire pour préparer l'acte d'achat du dit terrain. De plus, le Conseil mandate la Mairesse ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'acte d'achat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

190-09-16

Adoption du règlement 255-11-2 code d'éthique et de déontologie du Conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte le règlement 255-11-2 intitulé **RÈGLEMENT MUNICIPAL AMENDANT LE RÈGLEMENT 255-11-1 RELATIF À LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** en insérant :

ARTICLE 1 : Discretion et confidentialité

Il est interdit à tout membre d'un Conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du Conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du Conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

191-09-16

Adoption du règlement 261-12-1 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont adopte le règlement 261-12-1 intitulé **RÈGLEMENT MUNICIPAL AMENDANT LE RÈGLEMENT 261-12 RELATIF À LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX** en insérant :

ARTICLE 1 : Discretion et confidentialité

« Il est interdit à tout(es) employé (es) municipal de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

192-09-16

Persévérance scolaire : certificat honorifique à Madame Alexandra Grimard-Croteau.

Considérant que le programme « Reconnaissance à la Persévérance Scolaire » de la municipalité de Ste-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires;

Considérant qu'il y a lieu de mentionner et d'encourager ces efforts;

En conséquence, il est unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, remet à Madame Alexandra Grimard-Croteau un certificat honorifique pour la réussite de son diplôme d'études secondaires, année 2016. D'autre part, le Conseil municipal, de par sa politique sur la persévérance scolaire, remet à Madame Alexandra Grimard-Croteau un chèque au montant de 100\$ en récompense de ses efforts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

193-09-16 **Persévérance scolaire : certificat honorifique à Madame Amélie Lacerte.**

Considérant que le programme « Reconnaissance à la Persévérance Scolaire » de la municipalité de Ste-Angèle-de-Prémont encourage les personnes qui complètent leurs études secondaires;

Considérant qu'il y a lieu de mentionner et d'encourager ces efforts;

En conséquence, il est unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, remet à Madame Amélie Lacerte un certificat honorifique pour la réussite de son diplôme d'études secondaires, année 2016. D'autre part, le Conseil municipal, de par sa politique sur la persévérance scolaire, remet à Madame Amélie Lacerte un chèque au montant de 100\$ en récompense de ses efforts.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

194-09-16 **Place aux jeunes MRC de Maskinongé : Demande de partenariat 2016-2017.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande partenariat 2016-2017 de Place aux jeunes de la MRC de Maskinongé. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

195-09-16 **Demande de partenariat : Événement du 103,1 FM.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande partenariat pour l'événement du 103,1 FM. D'autre part, le Conseil accepte la demande pour l'événement du 103,1FM qui se tiendra le samedi 5 août 2017 de 10h à 15h.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

196-09-16 **Archives municipales : Liste de destruction.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la liste des archives devant être détruite. D'autre part, le Conseil autorise la destruction de celles-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

197-09-16

Cahier des charges pour camion incendie.

Considérant que la municipalité désire acquérir un nouveau camion incendie et qu'un cahier des charges a été préparé pour une demande de soumission;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le directeur général et la Mairesse à rencontrer le conseiller juridique de la municipalité afin de valider le cahier des charges pour le camion incendie.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

198-09-16

Travaux Rang Waterloo : Facture de l'ingénieur pour travaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation de l'ingénieur portant le numéro STA002 datée du 01 septembre 2016, pour travaux dans sur le Rang Waterloo. D'autre part, le Conseil autorise le paiement au montant de 11060.60\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

ENVIRONNEMENT

199-09-16

Travaux Lac Diane : Facture de l'ingénieur pour travaux.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facturation de l'ingénieur portant le numéro STA003 datée du 01 septembre 2016, pour travaux d'aqueduc rue du Lac Diane. D'autre part, le Conseil autorise le paiement au montant de 6 800.77\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS/CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

AFFAIRES NOUVELLES

200-09-16

Drapeaux : Estimation pour mats.

Considérant que la municipalité désire faire l'achat de mats pour l'édifice municipal ainsi que le drapeau municipal et provincial;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de la compagnie Tecnima inc. pour deux mats avec base et tout le matériel nécessaire à son installation au montant de 2 949.69\$ taxes incluses. De plus, le Conseil fait l'achat de 10 drapeaux du Québec de 36 X 54 au montant de 32.00\$ l'unité ainsi que 10 drapeaux personnels à la municipalité au montant de 60.00\$ l'unité. D'autre part, le Conseil autorise le directeur général à signer la soumission et à commander le tout, qui sera payé à même le surplus accumulé de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Murielle L. Lessard s'absente.

201-09-16

Tennis : demande de participation inter-municipale.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du projet de participation au tennis par les municipalités participantes déposé par la municipalité de Sainte-Ursule. D'autre part, le Conseil adhère à la demande Sainte-Ursule.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

202-09-16

Travaux Lac Diane : Recommandation de paiement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur Monsieur Lambert à l'Entreprise André Bouvet Ltée pour les travaux de prolongement d'aqueduc sur la rue Lac Diane pour un montant de 164 191.44 incluant les taxes. D'autre part, le Conseil autorise le paiement sur la certification que le sous-traitant JU Houle Distributeur a été payé par l'Entreprise André Bouvet Ltée. Le montant sera payé à même la taxe sur l'essence.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

203-09-16

Travaux de Voirie : Rang Waterloo.

Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur Monsieur Lambert à Pagé Construction division de Sintra pour un montant de 194 588.77\$, taxes incluses, représentant 90% du coût du projet. D'autre part, le Conseil autorise le paiement qui sera pris à même le fonds des carrières et sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

204-09-16

Service des incendies : Rapport du Directeur incendie sur l'exposition des voitures.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du rapport du directeur incendie sur l'exposition des voitures lors de la Fête au village du 6 août 2016. D'autre part, le Conseil remercie le directeur incendie pour son beau travail ainsi que le rapport déposé au Conseil.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

205-09-16

Résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant une personne à agir à titre de répondant officiel dans le dossier PSPS et à signer le protocole.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate à Madame Barbara Paillé. Mairesse à titre de répondante officielle dans le dossier PSPS et à signer pour et nom de la municipalité, le protocole d'entente sur le projet qui sera présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la conseillère Murielle L. Lessard reprend son siège à la table du Conseil.

206-09-16

Mandat d'un membre du Conseil.

Considérant que l'article 317 de la Loi sur les élections et référendums mentionne que « Le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste. »

Considérant que le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Isabelle Plante appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète que le mandat du conseiller au siège numéro 5 ne prend pas fin pour son défaut de ne pas avoir assisté aux séances du Conseil pendant 90. Celui-ci avait des motifs sérieux et hors de son contrôle et ceci ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

207-09-16

Enseignes : Soumission de lettrages lafontaine.

Considérant que la municipalité désire faire l'identification de la municipalité par des panneaux enseignes pour la mairie et à chaque entrées sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Considérant que Lettrage Lafontaine a déposé une soumission pour chaque enseigne et infographie.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la soumission pour 1 enseigne mairie Sainte-Angèle-de-Prémont de 4' X 3' au coût de 295.00\$ plus 4 enseignes entrée Sainte-Angèle-de-Prémont au coût de 1980.00\$ plus 1 enseigne entrée Sainte-Angèle-de-Prémont de 8' X 4' au coût de 784.00\$ et l'infographie pour toutes les enseignes au coût de 350\$. Le tout plus les taxes applicables. D'autre part, le Conseil accepte la soumission et autorise la confection pour un coût global de 3 919.49\$ taxes incluses. De plus le Conseil autorise le directeur général à signer l'autorisation. Le financement sera fait à même le surplus accumulé de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

208-09-16

Bibliothèque et travaux.

Considérant que la municipalité désire faire l'aménagement de la bibliothèque municipale en y faisant faire de nouveaux comptoirs et modules et que le coût s'élève entre 5 500\$ et 6 000\$;

Considérant qu'une subvention applicable de l'ordre de 2 000\$ a été allouée par l'entremise de la caisse populaire de l'ouest de la Mauricie;

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, accepte l'offre de l'Ébénisterie Feuille D'Érable au montant établie ci-haut pour les travaux décrits à la soumission. D'autre part, le Conseil vote un budget de l'ordre de 4 000\$ qui sera pris à même le surplus accumulé de la municipalité pour l'aménagement de la bibliothèque municipale.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

209-0-16

Il est résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont tient à féliciter son directeur de voirie pour le bon travail qu'il a effectué sur les entrées d'eau de la rue du Lac Diane lors du branchement des résidences. Sa rapidité et son professionnalisme à sa fonction.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTION

210-09-16

Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (19h30).

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 06 septembre 2016.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier

